

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2020 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, , AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BOINOT Eliane, GILL Lee, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, CHALEROUX Ludovic, BOUDIER Mickaël, REAU Jean-Christophe et Denis GAILLARD.

Etaient absents excusés : TALBOT Anne-Laure ; AUBRUN Xavier pouvoir à Jean-Luc GIRARD ;

Secrétaire de séance : Catherine LAMARCHE

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – Approbation des comptes de gestion 2019

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures des comptes de gestion du trésorier,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2– Approbation des comptes administratifs 2019

Vu les articles L2121-14, 1612-12 et 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales
Considérant les délais de vote du compte administratif,
Considérant les comptes de gestion établis par le comptable de la commune et transmis dans les délais imposé par la loi,
Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances fait lecture des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2019 de la commune et des budgets annexes,
le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après et adopte à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2019, arrêtés comme suit :

COMMUNE

	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	687 458.84	470 357.82	+ 217 101.02	+ 17 459.71	+ 234 560.73
Investissement	381 946.80	158 123.04	+ 223 823.76	- 283 266.92	- 59 443.16

P'TITE MARMITE

	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	8 570.12	3 887.40	+ 4 682.72	0	+ 4 682.72
Investissement	1 448.31	11 364.12	- 9 915.81	- 3 974.60	- 13 890.41

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	358 919.73	358 919.73	0	0	0.00
Investissement	353 714.81	358 882.02	- 5 167.21	+ 61.92	- 5 105.29

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	283 215.80	283 215.80	0	0	0.00
Investissement	214 315.64	283 215.80	-68 900.16	+ 20 015.46	-48 884.70

3 - Vote des taux 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le Maintien des taux pour 2020, à savoir :

Taxe d'habitation	8.49 %
Taxe foncière (bâti)	12.29 %
Taxe foncière (non-bâti)	38.73 %

4 - Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GIRARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 234 560.73
Investissement	- 59 443.16

Section investissement résultat reporté /2020	- 59 443.16 (compte 001)
Excédent fonctionnement reporté	+ 59 443.16 (compte 1068)
Résultat de fonctionnement 2020	+ 175 117.57 (compte 002)

PETITE MARMITE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 4 682.72
Investissement	- 13 890.41

Section investissement résultat reporté /2020	- 13 890.41	(compte 001)
Excédent fonctionnement reporté	+ 4 682.72	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté/2020	0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- 5 105.29

Section investissement résultat reporté /2020	- 5 105.29	(compte 001)
Résultat de fonctionnement reporté	0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- 48 884.70

Section investissement résultat reporté /2020	- 48 884.70	(compte 001)
Résultat de fonctionnement reporté	0	(compte 002)

5 Vote des budgets primitifs 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les budgets primitifs comme suit :

Commune	
Fonctionnement Dép. et Recettes :	839 224.74 €
Investissement Dép. et Recettes :	440 111.03 €
Petite marmite	
Fonctionnement Dép. et Recettes :	11 720.00 €
Investissement Dép. et Recettes :	26 680.32 €
Lotissement de l'Archère	
Fonctionnement Dép. et Recettes :	389 395.38 €
Investissement Dép. et Recettes :	394 493.99 €
Lotissement de Saint Marc	
Fonctionnement Dép. et Recettes :	285 215.80 €
Investissement Dép. et Recettes :	289 100.50 €

6 Diminution temps de travail agent suit avis favorable Comité technique CDG 79

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique dans sa séance du 11 février 2020, a émis un avis favorable concernant le dossier de Mme Elise MOREAU déposé par la Commune, portant sur la diminution de son temps de travail passant de 9.30 h par semaine à 2.55 heures annualisées par semaine (pas de travail pendant les vacances scolaires)

Mme MOREAU a déjà accepté ces modalités, compte tenu de son incapacité à effectuer des heures de ménage. (Avis comité médical du 19 décembre 2019).

Les 6.75 heures consacrées à l'entretien des locaux que Mme Elise MOREAU ne peut plus effectuer sont réparties sur le temps de travail des deux adjoints techniques : Mme MINTO Patricia et Mme LEBOUT Lina.

7 Questions diverses

7.1 Travaux La Gandonière

Les travaux concernent le renouvellement du réseau d'eau potable à Rougny et la Gandonière sur la Commune de GOURGÉ depuis le 24 février 2020.

Ces travaux en cours engendrent des désagréments aux riverains compte-tenu de la météo de ces derniers jours, à savoir la pluie, les routes sont très abîmés et creusés mais l'entreprise THIOLLET qui s'occupent de ces travaux, procédera à la réfection de la voirie une fois le chantier exécuté et un état des lieux sera établi.

7.2 Travaux SEVT

Du 09 au 17 mars 2020 le SEVT engage une campagne de nettoyage de ses châteaux d'eau. Des perturbations pourraient apparaître sur le réseau.

7.3 Election du 15 et 22 mars prochain

Suite au Coronavirus toutes les mesures de sécurité seront prises selon les dernières recommandations de la Préfecture et du Ministère de l'Intérieur.

Le bureau de vote sera désinfecté avant et après les scrutins et du gel hydroalcoolique et du savon sera mis à disposition des électeurs à l'entrée et à la sortie du bureau